



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les conditions générales de vente détaillent les droits et obligations de XiD-Communication > Agnès Hary, et de son client dans le cadre de la réalisation de tous travaux.

La commande

Vous déclarez avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales de vente. La validation de votre devis vaut donc acceptation de ces conditions générales de vente.

XiD-Communication, représenté par Agnès Hary, se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute validation de devis d'un client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

Toute commande doit se valider par l'envoi par courrier (en double exemplaire) du devis signé, accompagné d'un acompte de 30%.

Tarifs

Les prix des Prestations sont indiqués en euros.

Les prix sont modifiables à tout moment sans préavis.

Paiement

Les règlements se font par chèque ou par virement.

Ils doivent être à l'ordre de "XiD-Communication". Le règlement de la facture se fait dans un délai d'un mois à compter de la date de facturation. En application de l'article L441-6 du code de commerce, tout règlement effectué au delà d'un délai d'un mois sera majoré d'un intérêt égal à 3 fois l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal est celui en vigueur le jour de constatation de la carence. La pénalité est calculée sur le montant hors taxe de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du règlement. Entre autre, aucun escompte ne sera accepté pour le paiement comptant.

Les prestations

Les prestations débutent à la signature du devis et se terminent avec votre validation sur les prestations signées sur le devis. Toute action supplémentaire qui n'aura pas été prévue dans le devis initial devra se valider par un devis.

Seront facturés en plus : les modifications demandées par le client en cours de réalisation, si elles dépassent le temps prévu initialement concernant les retours de corrections XiD/client (soit 20% du temps de réalisation du projet concerné), si elles impliquent un remaniement du projet (corrections d'auteur), la fourniture de matériaux (par ex. : impressions, maquettes en volume...) qui peuvent être utilisés pour certains projets, la participation éventuelle à des prises de vues photographiques, le suivi technique, les frais de déplacement, etc.

Tout délai de livraison n'est donné qu'à titre indicatif et sa non-observation ne peut motiver un laisser pour compte, une remise ou une indemnisation quelconque, quelles que soient les causes, l'importance et les conséquences du retard.

Livraison

La livraison est effectuée soit par la remise d'un cd-rom, par la mise en ligne effective (site internet) ou bien encore par l'envoi d'un courrier électronique avec fichier joint. Le client s'engage quant à lui à s'équiper d'un anti-virus en état de fonctionnement (mis à jour).

Le délai de livraison indiqué lors de la signature de la commande est donné à titre indicatif et peut être sujet à variation, n'engageant pas la responsabilité de XiD-Communication.

Dans le cadre d'un travail nécessitant l'incorporation d'éléments extérieurs (hébergeurs...), ou impliquant des travaux de sous-traitance (impressions...), XiD-Communication ne peut être tenu responsable du fait du tiers. Tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu à des dommages et intérêts et/ou à l'annulation de la commande.

La responsabilité du client

Tous les textes, images, illustrations, et autres éléments fournis par les soins du client dans le cadre du projet réalisé par XiD-Communication, devront lui appartenir en termes de droits d'utilisation et de reproduction. Le Client doit ainsi prendre en charge et s'assurer de l'obtention des éventuelles autorisations relatives aux droits d'auteur ou droits voisins qui en découlent.

Dans le cas contraire, XiD-Communication ne pourra en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation frauduleuse en question.

Droits

Tous les projets et maquettes établis par Agnès Hary sous le nom de société XiD-Communication demeurent la propriété exclusive de celle-ci. Ils ne peuvent en aucun cas être reproduits sans son accord sous quelque forme que ce soit.

Les maquettes (refusées ou non) demeurent la propriété de l'auteur. Les projets sans suite sont facturés à 100% de la valeur indiquée au poste "recherche(s) et premier(s) projet(s) tous droits réservés" de la note d'honoraires.

Tous travaux préparatoires sont toujours à la charge du client.

Références et publicité

Le Client autorise le prestataire (XiD-Communication) à mentionner son nom ou sa dénomination sociale dans ses documents commerciaux, à titre de références aux fins de sa propre promotion commerciale.

Le Client s'engage également à faire figurer sur tous les exemplaires des documents imprimés ou sur la page d'accueil de son site Internet, la mention : "Réalisé par XiD-Communication".